

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA COHESION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 28/06/2003 portant création de la spécialité Activités équestres du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **19/12/2014**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités équestres Tourisme équestre est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033140763	Madame BALEGE Pénélope Jacqueline Agathe 22/11/1987 LA ROCHE S/YON (85)
BP033140764	Madame BLANC Johanna 01/06/1995 PAU (64)
BP033140765	Madame GLOVER Jennifer 07/05/1991 PAU (64)
BP033140766	Madame PEDEFLOUS Mégane 28/02/1995 PAU (64)
BP033140767	Madame SCHWARZ Manon 16/02/1991 STRASBOURG (67)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Pour le Directeur Régional
de la Jeunesse et des Sports
L'Inspecteur,